AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOUC BEL AIR

Par arrêté municipal n°2022-08 en date du 28 janvier 2022, le Maire de Bouc Bel Air a décidé l'ouverture de l'**enquête publique préalable au déclassement anticipé du chemin piétonnier situé entre le chemin de la Transhumance et le parking du complexe Guy Drut / secteur Montaury.**

L'enquête se déroulera au Pôle municipal de Sauvecanne - Impasse des Oliviers 13320 BOUC BEL AIR, sur une période de 15 jours, du lundi 28 février 2022 au lundi 14 mars 2022 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public au Service Urbanisme et Développement - Pôle municipal de Sauvecanne (04.42.60.68.78/80) aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service (soit les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h à 16h30).

Les observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées par écrit à **Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Bouc Bel Air - Place de l'Hôtel de Ville 13320 BOUC BEL AIR**.

Les informations relatives à l'enquête seront accessibles sur le site Internet de la ville de Bouc Bel Air:
www.boucbelair.fr

Monsieur Jean-Claude PEPE a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, écrites ou orales, le Commissaire enquêteur assurera des permanences, au Pôle municipal de Sauvecanne (salle de réunion - 1er étage), aux jours et heures suivants :

- **Lundi 28 février 2022 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 14 mars 2022 de 13h30 à 16h30**

Le Maire, Richard MALLIÉ, Signé